

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

En application du Code de l'environnement

Projet de mise à 2x2 voies de la RN42 entre Nabringhen et Les Bullescamps (Coulomby)

L'État, représenté par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Hauts-de-France est maître d'ouvrage du projet de mise à 2x2 voies de la RN42 entre Nabringhen et Les Bullescamps (Coulomby). Conformément aux articles L.125-15-1 à L.121-21 et R.121-19 à R.121-24 du Code de l'environnement, une concertation préalable est organisée sur ce projet, par et à l'initiative de la DREAL Hauts-de-France.

Pour veiller au bon déroulement de cette concertation, **Monsieur Christophe Bacholle a été désigné en qualité de garant** par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

La concertation se déroulera : **du 13 février au 15 mars 2024 inclus**

Les modalités d'information et de participation du public sont les suivantes :

- **Un affichage réglementaire et un document de synthèse consultable** dans toutes les communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale du périmètre susceptible d'être impacté
- **Un dossier de concertation** exposant le projet, son contexte, ses objectifs et ses enjeux **mis à disposition du public dans les mairies de Nabringhen, Longueville, Brunembert, Surques, Escœuilles, Quesques et Coulomby**
- **Un site internet** dédié à la concertation : <https://www.RN42-concertation.fr> permettant au public d'accéder au dossier de concertation et de rédiger ses observations

Des réunions publiques à 18h00

- **Le 13 février 2024** réunion d'ouverture à **Escœuilles** salle multifonctions
- **Le 28 février 2024** table ronde à **Escœuilles** salle multifonctions
- **Le 13 mars 2024** réunion de clôture à **Lumbres** salle Michel Berger

Des permanences en mairies

- **Le 19 février 2024** à Nabringhen de 10h00 à 12h00
à Lumbres de 14h00 à 16h00
- **Le 7 mars 2024** à Boulogne-sur-Mer de 10h00 à 12h00
à Coulomby de 14h30 à 16h30

Les avis, questions, contributions, propositions peuvent être déposés :

- **Principalement sur le site internet** dédié à la concertation : <https://www.RN42-concertation.fr>
- A l'adresse mail du garant : christophe.bacholle@garant-cndp.fr
- Ou par voie postale : Commission Nationale du Débat Public - garants RN42, 244 Bd Saint Germain - 75007 PARIS

À l'issue de la concertation préalable, dans un délai d'un mois, **le garant établira un bilan de la concertation** qui sera publié sur les sites internet de la CNDP et de la DREAL Hauts-de-France.

Dans un délai de 2 mois à compter de la publication du bilan, **la DREAL publiera les mesures qu'elle juge nécessaire de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation.**